



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Joseph SCIASCIA, Claude CHALVIN, Martine RAFFORT, Claire DOMELAND, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Maurice BERNARD.

Pouvoirs : /

Absente : Séverine GALBRUN

Date de la convocation du Conseil d'administration : 28 septembre 2022

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	12
Procuration :	00
Votants :	12

Votes exprimés

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : /

2022_35_DEL

Objet : Modifications du tableau des emplois du CCAS de VIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Code Général de la fonction publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 2 décembre 2021 approuvant le tableau des emplois du CCAS,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 29 août 2022,

Considérant les besoins du CCAS qui doit s'adapter aux enjeux et politiques publiques de développement social et territorial,

Considérant que les emplois sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au conseil d'administration compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents,

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, **décide** :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois du CCAS de Vif comme suit :
- De supprimer à compter du 1^{er} octobre 2022 un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h00 hebdomadaires).
- De supprimer à compter du 1^{er} octobre 2022 un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28h00 hebdomadaires).

• Poste	Grade	Temps de travail du poste
CAN001	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet 28 heures hebdomadaires
CAN002	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet 28 heures hebdomadaires

- De créer à compter du 1^{er} octobre 2022 un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires).
- De créer à compter du 1^{er} octobre 2022 un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (17h30 hebdomadaires).
- De créer à compter du 1^{er} octobre 2022 un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet (35h00 hebdomadaires).

• Poste	Grade	Temps de travail du poste
CAN001	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet 17h30 heures hebdomadaires
CAN002	Adjoint d'animation	Temps non complet 17h30 heures hebdomadaires
CSO006	Assistant socio-éducatif	Temps complet 35h00 heures hebdomadaires

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation la Vice-Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE : Tableau des emplois du CCAS

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS, Guy GENET,
et par délégation, la Vice-Présidente,

Rosaria Sarine VELLA

